



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/72
20 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent-trente-quatrième session, 16-19 novembre 2004,
point 5.2.2 de l'ordre du jour)

**PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 4 À LA SERIE O5 D'AMENDMENTS
AU RÈGLEMENT N° 14
(Ancrages des ceintures de sécurité)**

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-cinquième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/35, para. 15). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2004/2, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Annexe 6, légende,

Symbole $\frac{||}{\text{E}}$, remplacer le renvoi au "paragraphe 5.3.7" par "paragraphe 5.3.5"

Symbole \oplus , remplacer le renvoi au "paragraphe 5.3.10" par "paragraphe 5.3.7"
